

Le processus d'examen environnemental de l'ALENA

Objectif des examens environnementaux

Longtemps utilisé pour améliorer la planification et la prise de décision à l'égard des projets, l'examen environnemental est maintenant reconnu comme un outil important qui permet d'intégrer la dimension environnementale dès les premières étapes de la formulation des politiques gouvernementales. Il est rare qu'on puisse soumettre les politiques au type d'analyses quantitatives et prévisionnelles qu'on applique à l'évaluation des projets. Toutefois, bien que les examens environnementaux portant sur les politiques diffèrent des examens concernant les projets, l'objectif fondamental demeure le même : il faut s'assurer qu'on tient systématiquement compte de tous les facteurs environnementaux, à chaque étape de la planification et de la prise de décisions.

Comité d'examen environnemental de l'ALENA

L'ALENA est le premier cas où l'on soumettait un accord commercial à un examen environnemental. L'examen portait sur les effets environnementaux possibles de l'Accord, selon quatre points de vue différents : premièrement, les incidences des dispositions de l'ALENA liées précisément aux questions environnementales; deuxièmement, l'impact possible de l'ALENA sur l'environnement au Canada; troisièmement, le risque de migration de l'industrie canadienne qui chercherait à profiter des règles environnementales souvent moins sévères ailleurs et quatrièmement, les mécanismes qui assureraient une analyse permanente de la relation entre le commerce et l'environnement, même après la signature de l'ALENA.

La responsabilité de l'examen environnemental a été confiée à un

comité interministériel d'examen environnemental de l'ALENA. Comme l'exigeait le mandat de ce comité, ses représentants ont amassé et analysé de la documentation provenant de sources canadiennes et étrangères; ils ont consulté des représentants provinciaux et non gouvernementaux, interviewé des fonctionnaires des États-Unis et du Mexique et rencontré régulièrement les principaux membres de l'équipe canadienne de négociation. De plus, le comité a étudié les versions successives du projet d'accord et a participé à la préparation d'un Mémoire au Cabinet sur le volet environnemental des négociations. Consultations des représentants provinciaux et non gouvernementaux. On a fermement cherché à obtenir l'apport des représentants provinciaux et non gouvernementaux tout au long des négociations. On a consulté le Comité fédéral-provincial sur l'ALENA, les membres du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et les 15 groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCÉ). En outre, trois séances spéciales ont réuni des représentants du milieu des affaires, des organismes de défense de l'environnement et des milieux syndical et universitaire. Les organismes de défense de l'environnement ont été particulièrement dynamiques; ils ont fait connaître leurs points de vue verbalement durant les séances spéciales et, par la suite, au moyen de présentations écrites. Ces consultations nous ont permis d'analyser en permanence les priorités environnementales du Canada dans le cadre de l'ALENA, de même que la nature et l'ampleur de l'examen environnemental. Les informations recueillies durant les rencontres avec les représentants provinciaux et non gouvernementaux ont grandement facilité la tâche du Comité d'examen, qui devait repérer

les principales préoccupations environnementales dont il faudrait tenir compte durant les négociations de l'ALENA et l'examen environnemental.

Consultation des négociateurs de l'ALENA

L'un des principaux aspects de l'examen environnemental, c'est qu'il a permis aux membres du Comité d'examen de pouvoir librement consulter tous les négociateurs de l'équipe canadienne. Les rencontres entre le Comité et les négociateurs visaient quatre objectifs principaux : compiler des données détaillées et obtenir des analyses sur les questions, options et dispositions en cours de négociation; faire un premier tri des incidences environnementales possibles de l'ALENA; mieux sensibiliser les négociateurs aux préoccupations environnementales et discuter des effets environnementaux potentiels des diverses options de négociation.

Conclusions

L'examen environnemental de l'ALENA a permis de prouver hors de tout doute qu'il était avantageux de tenir compte des questions environnementales à chaque étape des négociations. Des contacts fréquents et fructueux entre le Comité d'examen environnemental, les écologistes et les négociateurs ont joué un rôle crucial et ont permis d'optimiser le contenu environnemental de l'ALENA et de veiller à ce que l'examen porte sur toute la gamme des préoccupations environnementales.

Les négociations de l'ALENA sont les premières où l'on fait appel à un processus comme l'examen environnemental qui servira probablement de point de référence pour toutes les négociations futures.

Transfert de technologie *Suite de la page 2*

Ce colloque coparrainé par la Colombie et les États-Unis a porté sur les technologies, la coopération et le renforcement des capacités de même que sur la mise au point d'un modèle en vue de la réunion intersessionnelle que le groupe de travail spécial de la CDD tiendra en février.

Les discussions ont surtout favorisé une stratégie axée sur la résolution de problèmes — allant de l'établissement du diagnostic à l'apport de solutions —, dans une optique de prévention des dommages environnementaux et de promotion du développement durable. Le Canada cherche à s'assurer que le groupe de travail spécial de la CDD privilégiera une stratégie aussi pragmatique, faisant fond en grande partie sur des échanges entre technocrates et praticiens au sujet d'expériences de transfert de technologie tentées dans un certain nombre de secteurs précis.

Le transfert de technologie, la coopération et le renforcement des capacités sont des questions qui revêtent une importance prépondérante dans le cadre des efforts consacrés par la CDD au développement durable et à la corrélation entre politiques environnementales et commerciales. Des ateliers et des colloques comme ceux-là sont, pour le Canada, l'occasion de contribuer activement à la progression des dossiers et au façonnement des résultats, et de mettre en évidence ses compétences et ses talents de meneur. Ils lui permettent aussi de présenter à des collègues d'autres nations ses méthodes concertées de résolution de problèmes.

Les questions relatives à l'apport de mesures correctrices, à la protection de l'environnement et aux technologies capables de minimiser ou d'atténuer les conséquences environnementales de diverses méthodes de production revêtent une importance croissante dans

le contexte de la corrélation entre politiques environnementales et commerciales. Ces mêmes questions constituent aussi la base du secteur en expansion rapide des produits et services environnementaux.

Le Canada veut jouer un rôle de leader dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne la mise au point de technologies propres et de solutions innovatrices permettant de répondre aux défis posés par l'environnement et par le développement. En outre, le Canada participera activement aux travaux que la Commission mènera sur le transfert de technologie, la coopération et le renforcement des capacités, et, en particulier, aux volets de ces travaux qui exploreront les liens entre développement durable et commerce.

L'environnement et le commerce *Suite de la page 1*

Quelles sont les meilleurs façons de nous prémunir contre la menace de campagnes de boycottage menées par des groupes de consommateurs qui estiment que certains produits ou certaines méthodes de transformation occasionnent des dommages à l'environnement?

Le Canada déploie des efforts sérieux en vue d'apporter des réponses à ces questions. Pendant la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), il a mené une étude afin d'examiner les répercussions environnementales d'un commerce continental plus libre. Il convient de souligner que l'ALENA est le premier accord commercial international à faire mention de l'environnement, et que l'accord parallèle conclu sur la

coopération environnementale favorise une application plus sévère des normes environnementales et leur amélioration dans les trois pays membres.

De nombreux efforts ont également été faits pour arriver à un consensus international sur une définition des pratiques d'exploitation forestière respectant le concept du développement durable. L'inclusion d'une telle définition dans une convention internationale sur le commerce, aiderait à défendre l'accès aux marchés des produits forestiers canadiens face aux menaces que représentent les campagnes de boycottage de la part des consommateurs et les règlements en vigueur dans des pays étrangers, notamment en matière d'étiquetage.

Outre ces activités menées indépendamment, le Canada consacre des efforts au règlement de ces questions très importantes dans le cadre de plusieurs organisations internationales. Il convient de mentionner, en particulier, les discussions qui ont lieu dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que celles tenues dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, où les questions de politique sous-jacentes et leur interaction avec le système commercial international font actuellement l'objet de discussions.